

**COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 MAI 2021**



L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie . LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence

**Etaient absents excusés avec procuration :** M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick

**Etaient absents excusés sans procuration :** -

**Etaient absents non excusés sans procuration :** -

**Nombre de Conseillers en exercice :** 27

**Nombre de Conseillers Présents :** 25

**Nombre de Conseillers Votants :** 27

**Nombre de Conseillers absents ayant donné procuration :** 2

**Nombre de Conseillers Absents excusés sans procuration :** 0

**Nombre de Conseillers Absents non excusés sans procuration :** 0

**AFFICHE LE**

**- 2 JUIN 2021**

**COMMUNE DE CAVEIRAC**

1°) Madame Sophie LINGERAT est désignée Secrétaire de séance

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Avril 2021 à l'UNANIMITE

3°) Énumération des points de l'ordre du jour de la séance

4°) Décision du Maire à annoncer (prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C. G. C. T.)

5°) Informations du Maire

### VOTE DES RAPPORTS

#### RAPPORT N° 6- Renouvellement de la convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle,

La délibération du 7 décembre 2017 ayant approuvé la convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard.

Les Agences Départementales, prévues à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont chargées d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental du Gard a décidé en 2017 la création d'une Agence Départementale sous la forme juridique d'un Etablissement Public Administratif, visant à apporter aux élus une expertise pour mener à bien des projets d'équipement et d'aménagement public.

Afin de bénéficier de cet outil il est proposé de renouveler l'adhésion à cette Agence dont les modalités sont précisées dans la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'adhésion, de la commune de Caveirac, à l'Agence Technique Départementale du Gard ainsi que ses statuts,

**VALIDE** la participation de la commune pour un montant de 2 178,00 € pour l'année 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que les documents annexes tels que joints à la présente et tout document relatif à cette affaire. et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

**RAPPORT N° 7- Convention tripartite Nîmes-Métropole/Commune de Caveirac/Bailleur FDI Habitat pour la réservation de logement pour l'opération Les Sévillanes**

Mme Florence DUSSAUT, rapporteur, expose :

Vu les articles L 1611-4 et L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 441-1 et R 411-5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les délibérations n° 2021-81-004 du conseil de la Communauté d'Agglomération en date du 22 mars 2021, garantissant les emprunts et attribuant une aide financière au bailleur FDI HABITAT pour financer l'opération d'acquisition en VEFA de 2 logements sociaux,

Madame DUSSAUT présente la convention de réservation d'un logement situé « Les sévillanes », 17 rue de la lampisterie, tripartite entre Nîmes Métropole, la commune de Caveirac et la société Anonyme HLM FDI HABITAT, présentée en annexe, qui a pour objet de préciser les modalités de réservation portant sur le logement numéro 1.

Le rapport de Madame Florence DUSSAUT, entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention de réservation du logement N°1 situé « Les sévillanes », 17 rue de la lampisterie tripartite entre Nîmes Métropole, la commune de Caveirac et la société Anonyme HLM FDI HABITAT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

**RAPPORT N° 8- Convention de partenariat Enedis/Commune/Présence30-AIDAR- Mise en œuvre de chantiers éducatifs Détagage Artistique des postes de transformation électrique sur la commune**

Monsieur Christian ANDRÉ, rapporteur, expose :

Les postes de transformation Enedis font souvent l'objet de multiples dommages comme les tags. Afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens, Enedis réalise des opérations de réhabilitation sur des postes fortement dégradés.

L'association Présence 30 – AIDAR, qui effectue des chantiers éducatifs dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, a été sollicitée dans le cadre d'un partenariat pour la réalisation de fresques sur des postes de transformation dégradés.

Afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces chantiers éducatifs de « détagage artistique » une convention de partenariat doit être signée entre la Commune de Caveirac, ENEDIS et PRESENCE 30 - AIDAR.

La Commune de CAVEIRAC participera à hauteur de 50 % à la prise en charge financière du devis global de Présence 30 – AIDAR, soit pour un montant de 771,38 euros et portera dans la mesure du possible et sur sollicitation, assistance aux équipes de Présence 30 – AIDAR pour des actions de nettoyage ou de prêt de matériel pour la sécurité du chantier.

Le rapport de Monsieur Christian ANDRÉ, entendu ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre ENEDIS, PRESENCE 30-AIDAR et la Commune de CAVEIRAC pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs sur un poste de transformation électrique situé Avenue de la Gare

**VALIDE** la prise en charge par la commune de 50 % du devis global de Présence 30 – AIDAR, soit pour un montant de 771,38 euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

## RAPPORT N°9- Renouveaulement du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Madame Catherine LAPIERRE, rapporteur,

Rappelle que par délibération du 5 novembre 2015, le conseil municipal a validé la mise en place d'un Projet Educatif Territorial, en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF et la DDCS.

Le PEDT organise la prise en compte de tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) et met en cohérence les différents partenariats.

Le PEDT en vigueur a été conçu à partir d'une répartition des temps scolaires sur 4 jours. Le projet arrive à terme en Juillet 2021. Ce dispositif, mis en application du décret n°2017-1108 du 24 juin 2017, nécessite le renouvellement du PEDT qui permettra de bénéficier des financements versés par les organismes de l'ETAT.

La commission municipale Petite Enfance, Ecoles a été réunie le 12 avril 2021 pour évoquer ce renouvellement.

Un comité de Pilotage fixant les axes du PEDT s'est déroulé le 5 Mai 2021, en présence des services de l'Etat avec le représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), service désormais commun de l'Education Nationale et de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), en présence des directeurs des Ecoles Maternelle et Elémentaire, d'un représentant de l'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves), de deux représentants de l'Association les Francas, de Madame Catherine LAPIERRE, élue déléguée à la Petite Enfance et aux Ecoles, de Monsieur Christophe FADAT, Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse.

Les axes déterminés sont les suivants :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- Assurer une continuité entre les différents temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire,
- Co-construire un parcours éducatif de l'enfant qui vise à l'amener à devenir un citoyen responsable et libre
- Favoriser l'accès à la Culture et au Sport

Le rapport de Madame LAPIERRE entendu,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

**VALIDE** le renouvellement du Projet Educatif Territorial, tel qu'annexé à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire

## RAPPORT N°10- Subventions de fonctionnement 2021 aux associations sportives, culturelles et autres

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur,

Soumet au conseil municipal le vote des subventions communales de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021.

Les attributions ont été étudiées par la commission des sports et associations, à partir d'un dossier administratif type et en fonction des critères d'évaluation portant sur le caractère exhaustif des informations transmises et de l'implication des associations au dynamisme de la vie locale.

Le rapport de Monsieur Jérôme BALLESTEROS entendu ;

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à la **MAJORITÉ** des membres présents,  
( 2 votes Contre : A.Brossette, C.Rocco)

**VU** les propositions de la commission sports et associations

**DÉCIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations selon les tableaux ci-dessous :

(Les élus membres du bureau d'une association se retirent lors du vote de la subvention à l'association concernée)

Nom de l'Association	Montant de la subvention de fonctionnement 2021	Période(s) de versement pour moitié	VOTE
Association Abeille et Bio diversité	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Concept Vaunageol (Sortie de la salle de M. C.André et de Mme E.Cres)	1 000 €	Juin et Septembre	Majorité (2 votes contre : A.Brossette ; C.Rocco)
Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Gard Québec	300 €	Juin et Septembre	Unanimité

Association Gymnastique Volontaire	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Je Tu Il Nous	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association la boule amicale	600 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association les Bipèdes de la Vaunage	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association les donateurs de sang bénévoles	100 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association les ouistitis	200 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Pierre Sèche et Garrigue de Caveirac	550 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Sport Nature et Découverte (SND)	800 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Sporting club de la Vaunage (Handball)	800 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Sportive de la Vaunage (Football)	700 €	Juin et Septembre	Unanimité
Association Vacances Sports Loisirs (Judo club de la Vaunage)	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Caveirac Bike club	800 €	Juin et Septembre	Unanimité
Cercle taurin Paul Ricard	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
Club de la font d'Arques	900 €	Juin et Septembre	Unanimité
Club de rugby Vaunageol	2 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Club de Tir Saint Roch	800 €	Juin et Septembre	Unanimité
Club Josie Martial – décors et porcelaine	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
Comité de Quartier de la Voie Verte	200 €	Juin et Septembre	Unanimité
Ecole de Musique (E.M.C.N.R.)	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
F.N.A.C.A.	600 €	Juin et Septembre	Majorité (1 vote contre C.Rocco)
Karaté Caveirac Vaunage	400 €	Juin et Septembre	Unanimité
Kroko sports	350 €	Juin et Septembre	Unanimité
Nîmes Handisport	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
OCCE école élémentaire	5 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Prévention routière	200 €	Juin et Septembre	Unanimité
Société de Chasse	1 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Tennis Club de Caveirac	2 000 €	Juin et Septembre	Unanimité
Tir à l'arc Langlade en Vaunage	300 €	Juin et Septembre	Unanimité
Union de la Jeunesse Caveiracoise	800 €	Juin et Septembre	Unanimité

**DIT** que ces sommes, soit au total 26 900 €, seront mandatées à l'article correspondant du budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

**Après le vote des rapports, Monsieur le Maire apport la réponse aux questions écrites de Mme CRES et de Mme ROCCO**

**Monsieur le Maire lève la séance à 19h 10**